



VARENNES

AVIS PUBLIC DE PRÉSENTATION

ADOPTION DU RÈGLEMENT 1003 CONCERNANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS DE LA VILLE DE VARENNES

À L'ENSEMBLE DE LA POPULATION VARENNOISE

AVIS EST DONNÉ QUE :

1. Conformément aux dispositions de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, le conseil municipal adoptera prochainement le règlement 1003 concernant le code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Varennes.
2. L'adoption de ce règlement a pour but de remplacer le code d'éthique et de déontologie des élus, qui reflétera les valeurs de la Ville de Varennes, soit : l'intégrité, l'honneur rattaché aux fonctions de membre du conseil, la prudence dans la poursuite de l'intérêt public, le respect et la civilité envers les autres membres, les employés de la ville et les citoyens, la loyauté envers la ville et la recherche de l'équité.

Il vise de plus à prévenir :

- a) toute situation où l'intérêt personnel du membre du conseil peut influencer son indépendance de jugement dans l'exercice de ses fonctions ;
 - b) toute situation qui irait à l'encontre des articles 304 et 361 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*;
 - c) le favoritisme, la malversation, les abus de confiance ou autres inconduites.
3. Le règlement sera présenté pour adoption lors de la séance ordinaire du 2 février 2026, à 20 h, à la Maison Saint-Louis, située au 35, rue de la Fabrique à Varennes.
 4. En conséquence, tout intéressé est invité à transmettre ses commentaires relativement à ce projet de code d'éthique et de déontologie à la greffière par écrit au plus tard avant le 2 février 2026 aux coordonnées suivantes :

Services juridiques et greffe

175 rue Sainte-Anne
Varennes (Québec)
J3X 1T5
greffe@ville.varennes.qc.ca

Donné à Varennes, ce 13 janvier 2026.

La directrice adjointe des Services juridiques et greffière,


Mylène Rioux, OMA

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, certifie par la présente que j'ai publié l'avis public ci-haut mentionné sur le site Internet de la Ville de Varennes en date du 13 janvier 2026 et en l'affichant à la réception de l'hôtel de ville, conformément aux dispositions du règlement 874 relatif aux modes de publications des avis publics de la Ville de Varennes.

En foi de quoi je délivre le présent certificat à Varennes ce 13 janvier 2026.

La directrice adjointe des Services juridiques et greffière,


Mylène Rioux, OMA

Hôtel de ville
Édifice Louis-Philippe-Dalpé
Services administratifs
175, rue Sainte-Anne, case postale 5000
Varennes (Québec) J3X 1T5
Téléphone 450 652-9888
Télécopieur 450 652-2655

Bibliothèque de Varennes
Service arts, culture et bibliothèque
2221, boul. René-Gaultier
Varennes (Québec) J3X 1E3
Téléphone 450 652-3949

Ateliers municipaux
Service des travaux publics
2650, rue Sainte-Anne
Varennes (Québec) J3X 0B6
Téléphone 450 652-9888
Télécopieur 450 929-1636